



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Fêtes de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 7 décembre 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Est absente, madame la conseillère Louise Boudrias.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière, M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe, ainsi que Martin Beaulieu, Catherine Bellemare, Martin Bisson, Jean Boileau, Martin Dalpé, Yvan Moreau et Mario St-Pierre.

CP20211207-P1

### **POLITIQUE PO-035 - UTILISATION DES BUDGETS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Présentation par monsieur Mario St-Pierre et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc.

#### **Plan de la présentation :**

- Mise en contexte;
- Montants alloués;
- Volet 1: subventions de soutien aux organismes;
- Volet 2: aménagement de quartier;
- Frais de célébration — Unions civiles.

#### **Une période de questions et commentaires a lieu.**

- Est-ce qu'une subvention accordée par un élu pour une activité spécifique, en vertu de cette politique, pénalise ensuite le bénéficiaire pour l'admissibilité aux subventions de fonctionnement accordées par les enveloppes des services? M<sup>e</sup> Leduc vérifiera et reviendra avec la réponse.
- Les subventions accordées par les anciens élus sont publiques et accessibles sur le site internet de la Ville.
- Les soldes disponibles pour chacun des districts pour 2021 seront communiqués aux élus par courriel incessamment. Par la suite, le Service des finances transmettra aux élus le solde disponible mensuellement.
- La Ville n'offre pas de service de graphiste.
- Le logo de la Ville est accessible à partir du site internet de la Ville.
- Pour accorder une commandite ou un don, les élus doivent transmettre une demande au secrétariat du soutien aux élus par courriel accompagnée du document et les Services du greffe et des finances vont préparer le chèque.
- Les frais de célébration des mariages et unions civiles reviennent dans le budget de soutien aux élus de l'élu ayant agi comme célébrant.
- Pour un don : l'organisme doit être reconnu, pas de visibilité possible

- Pour une commandite, l'élu fait un chèque et la Ville le rembourse. La visibilité est possible.
- Si les règles d'appel d'offres doivent être respectées, le directeur territorial s'assurera que cela soit fait.
- Le Service des finances analyse actuellement comment sera réparti le solde de 2021 entre les districts de Deschenes et Mitigomijokan.

**CP20211207-P2**

**POLITIQUE PO-33 - DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Présentation par monsieur Mario St-Pierre et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc.

**Plan de la présentation :**

- Mise en contexte;
- Montant alloué;
- Nature des dépenses admissibles;
- Production de la demande de remboursement;
- Clauses particulières.

**Une période de questions et commentaires a lieu.**

- Des frais de publicité dénués de partisanerie sont par exemple des vœux des Fêtes, un document d'information énonçant les grandes décisions prises ou à venir, un avis de proposition déposé, etc.
- Qui a décidé de l'inadmissibilité de l'envoi de cartes de Noël? M<sup>e</sup> Leduc vérifiera et reviendra.
- Le cumul d'un montant de 3000 \$ est nécessaire pour effectuer une réclamation. Toutefois, même si ce montant n'est pas atteint, une réclamation doit être faite deux fois par année, les 15 janvier et 15 juillet.
- Une première vérification est effectuée par le Service du greffe (Soutien aux élus). Les demandes sont ensuite transmises au Service des finances. Les deux services valident les demandes afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux politiques et pour la reddition de compte éventuelle. Il s'agit d'un travail conjoint.

**Le comité plénier est suspendu à 10 h 20.**

**Reprise du comité plénier à 10 h 35.**

**CP20211207-P3**

**SITUATION FINANCIÈRE 2021**

Présentation par monsieur Mario St-Pierre et madame Julie Cardinal.

Les résultats sont basés sur les huit premiers mois de l'année et une projection pour septembre à décembre.

Les résultats comprennent l'impact relié à la pandémie représentant un déficit de 13 700 000 \$.

Le surplus net anticipé au 31 décembre est de 10 080 000\$ (sans appropriation) soit 1,5 % du budget.

Suivant les politiques actuellement en place, un montant de 4 M\$ serait approprié et affecté aux infrastructures pour un surplus net libre de 6 080 000 \$

Il sera proposé aux états financiers d'utiliser un montant de 2 à 6 M\$ afin d'absorber le montant à payer 2022-2023 pour le financement des régimes de retraite selon les scénarios actuels des actuaires.

**Une période de questions et commentaires a lieu.**

- Concernant le tableau de la page 4, madame Cardinal explique qu'il ne s'agit pas du total des revenus de taxation, mais plutôt des nouvelles inscriptions au rôle. Il y a eu moins d'ajout de résidences en 2020 qu'en 2021. Ce n'est pas une perte, mais une variation de la prévision.
- Ya-t-il un autre montant de déficit à venir pour la Société de transport de l'Outaouais? (STO) Monsieur St-Pierre mentionne que l'aide gouvernementale va permettre à la STO de passer à travers 2020, 2021 et 2022. L'enjeu sera après 2022.
- Le déficit de 13 700 000 \$ dû à la pandémie se détaille comme suit : masques et désinfectants 6 M\$, loisirs et arts (passeport vaccinal et autres mesures) 2 M\$, revenus moindres de frais d'amendes, stationnement et horodateur : 3,4 M\$
- Le Service des finances ne possède pas les informations concernant l'impact financier de la pandémie pour les autres grandes villes.
- Une suggestion est faite d'intégrer la situation financière de la STO dans les prochaines présentations. Monsieur St-Pierre explique que la STO présentera ses besoins financiers au conseil municipal.
- Une suggestion est faite de présenter les impacts de la pandémie de façon plus détaillée en incluant, par exemple, le côté positif que le télétravail a dû amener.
- Une suggestion est faite d'approprier le solde de l'aide financière reçue pour la pandémie, soit 25 M\$ des 29 M\$ reçus au plan de relance du centre-ville.
- Monsieur St-Pierre explique que les soldes des banques de vacances et congés sont considérés être des pertes puisque si un employé ne prend pas toutes ses semaines, cela devient un compte à payer au niveau des états financiers. Nous verrons si ces vacances seront finalement prises au cours des prochaines années.
- Les prévisions d'une année sont tributaires du nombre de permis de construire émis l'année précédente.
- Les coûts récurrents de la pandémie en 2022 seront prévus et expliqués lors de la préparation budgétaire.
- Monsieur St-Pierre explique que le montant de 4 M\$ au PIPD est un budget dédié constitué d'un montant de 3 M\$ de revenus provenant de la construction des tours au centre-ville et 4 M\$ de base provenant des revenus chaque année.
- Monsieur St-Pierre explique que la Ville possède des réserves placées et au fil des ans, des crédits votés sont également placés en attendant d'être utilisés pour les projets. C'est le Service des finances qui fait les placements. La Ville a l'obligation de placer l'argent dans des investissements non risqués, ce qui constitue essentiellement en des certificats de placements garantis. La Ville de Gatineau se situe au niveau des autres Villes en ce qui concerne les rendements.
- Une suggestion est faite de faire une présentation sur les placements.
- Le montant en placements en fin d'année sera d'approximativement de 400 M\$

**Le comité plénier est suspendu à 11 h 45.**

**Reprise du comité plénier à 13 h.**

**Des membres de l'administration ont quitté la rencontre. Messieurs Luc Bard, André Turgeon, Yess Gacem et Martin Beaulieu ainsi que madame Andrée Loyer sont présents.**

CP20211207-P4

**PRÉSENTATION DU BUREAU DE L'OMBUDSMAN**

Présentation par madame Maryline Caron et monsieur Jean-Mathieu Larabie, adjoint administratif.

**Objectifs de la présentation :****1. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE**

L'équipe est composée d'une « ombudsman » et d'un adjoint administratif.

**2. LE MANDAT**

Le mandat est encadré par la résolution numéro CM-2019-100. L'Ombudsman a pour mission de traiter en dernier recours les plaintes des personnes insatisfaites des services municipaux, selon ce qui est légal et juste.

**3. LES SERVICES OFFERTS**

Le Bureau de l'ombudsman offre un service d'information et d'orientation, intervient lorsqu'il a des motifs de croire qu'il y a un préjudice, enquête sur une décision, un acte ou une omission de l'administration et émet des recommandations à la Direction générale.

**4. LES LIENS HIÉRARCHIQUES ET FONCTIONNELS**

L'ombudsman relève directement du conseil municipal;  
Il existe un lien fonctionnel avec le président du conseil municipal.

**Une période de questions et commentaires a lieu.**

- Madame la mairesse souligne l'importance de l'ombudsman pour l'amélioration des services.
- Monsieur Champagne explique qu'outre les occasionnelles rencontres qu'il a, avec Madame Caron, il assure les communications avec la mairesse, ainsi qu'avec les conseillers si une décision est nécessaire.
- Les recommandations de l'Ombudsman sont présentées dans un rapport annuel et l'administration est impliquée dans ces recommandations.
- Les rencontres entre Madame Caron et le président du conseil ont eu pour objet, par exemple, d'éclaircir les pouvoirs, la forme des rapports à déposer, la structure utilisée pour voir si elle convenait au conseil municipal. Il n'y a jamais de discussion sur un dossier.
- L'équipe constituée de deux ressources humaines est suffisante. Madame Caron mentionne qu'elle serait capable de traiter plus de plaintes puisque celles-ci ont diminué depuis le début de la pandémie. Cette diminution a permis de mettre en place un nouveau logiciel pour la gestion des plaintes, d'améliorer les rapports, etc.
- Le délai de traitement des dossiers est parfois un peu plus long en raison de la non-disponibilité des gestionnaires, mais cela est compréhensible et ne constitue pas un enjeu. Si le délai d'un recours pour un citoyen est en jeu, le dossier est priorisé.
- La structure actuelle représente la volonté du conseil. L'ancienne structure occasionnait des questions sur l'imputabilité parce que l'ombudsman était constitué d'un conseil d'administration.
- Un mandat a été donné par madame Caron afin d'obtenir une évaluation indépendante sur le fonctionnement de l'Ombudsman. Cette évaluation comprendra l'évaluation de quatre groupes et sera remise aux membres du conseil.

- L'Ombudsman relève du conseil municipal. Il n'y a pas de rencontres sur la performance ou de reddition de compte. Conformément à la résolution numéro CM-2019-100, le mandat est de trois ans renouvelable une seule fois.
- Les types de plaintes les plus courantes sont en lien avec les délais de réponse à l'urbanisme, l'enlèvement des matières résiduelles, de nuisances par le bruit et concernant les chiens. L'an passé, peu de plaintes concernaient le Service des travaux publics.
- Les présidents des comités et commissions n'ont aucun lien avec le Bureau de l'ombudsman qui est indépendant. Ses seuls liens avec l'administration sont fonctionnels.
- L'Ombudsman n'est ni l'avocat du citoyen ni le procureur de la Ville. Il a un rôle d'accompagnement, de médiation.
- L'Ombudsman a la possibilité d'agir de son propre chef, sans la nécessité d'une plainte, mais n'a pas eu à le faire depuis le début de son mandat.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Procès-verbaux des assemblées ordinaires de la Société de transport de l'Outaouais tenues les 28 janvier, 25 février, 25 mars, 29 avril et 27 mai 2021

**Fin du comité plénier public à 13 h 50.**